

MANDAT DE REPRÉSENTATION

pour le dépôt d'une demande d'examen au cas par cas

Entre les soussignés :

Le mandant

La société **AAS FINANCES**, société civile au capital de 2 200,00 €, dont le siège social est situé 24 rue Foriel, 26000 Valence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 482 260 841 (SIRET du siège : 482 260 841 00010), représentée par **M. Jean-Bernard SALT**, agissant en qualité de gérant, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommé « le maître d'ouvrage »,

Le mandataire

La société **CHEZE Architectes (SELAS)**, dont le siège social est situé 24 rue Foriel, 26000 Valence, inscrite au tableau de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes sous le numéro S23638, représentée par **M. Jean-Christian CHEZE**, architecte DPLG,

Ci-après dénommé « le mandataire »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 — Objet du mandat

Le maître d'ouvrage donne mandat au mandataire, qui l'accepte, à l'effet de constituer, signer et déposer en son nom et pour son compte la demande d'examen au cas par cas (formulaire Cerfa n° 14734) relative au projet ci-après désigné, auprès de l'autorité environnementale compétente (préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes / DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

Article 2 — Désignation du projet

Construction de deux bâtiments tertiaires,

Commune de Chatuzange-le-Goubet (26300), quartier « La Part Dieu »,

Parcelle cadastrée section AP n° 316 (en partie), d'une superficie de 9 085 m²,

Affaire n° 2024-15.

Article 3 — Étendue du mandat

Le présent mandat comprend notamment le pouvoir de :

- signer le formulaire de demande d'examen au cas par cas et l'ensemble des pièces qui l'accompagnent ;
- déposer la demande auprès de l'autorité compétente, par voie dématérialisée ou papier ;
- recevoir toute correspondance, demande de pièces complémentaires et notification relative à cette demande ;
- représenter le maître d'ouvrage dans le cadre de l'instruction de cette demande.

Article 4 — Durée

Le présent mandat est consenti pour la durée nécessaire à l'instruction de la demande d'examen au cas par cas et jusqu'à la notification de la décision de l'autorité environnementale.

Fait à Valence le 15/07/2026 en deux exemplaires originaux.

Le maître d'ouvrage

AAS FINANCES

M. Jean-Bernard SALTI, gérant

(signature et cachet)

AAS FINANCES

24 rue Foriel - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 44 24 63 - Fax 04 75 44 95 80

Siret 482 260 841 00010 - Rcs Romans

Le mandataire

CHEZE Architectes

M. Jean-Christian CHEZE, architecte

(signature et cachet)

cheze
architectes
24 rue foriel 26000 valence
hello@chezearchitectes.com